



DEL N°2022-33 (12.09.2022 – 07/08)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ
Séance publique du 12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le douze septembre à vingt heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le six septembre deux mille vingt-deux s'est réuni Salle de Conseil sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice :15

Présents :13

Votants :14

Date de convocation : 06/09/2022

Présents : CHENEVAL Laurette, BUCHACA Joël, SOLLIER Marie, DEMOULIN Jean-Philippe, PAUTLER Claude, BIDAUT Céline, BOTTOLIER Christian, VERNANCHET Corinne, FILET François, GERMAIN Grégory, LUCE Fabien, MEURIER-TUPIN Christophe, PERROUX Maxime.

Absents représentés : DE MARCO-PENLOU Marine a donné procuration à SOLLIER Marie.

Absent : JOLY Philippe.

PERROUX Maxime a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2022-33 : Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de personnel avec la MJCI

Madame le Maire fait part au conseil municipal de l'avenant n°1 proposé par la MJCI. Cet avenant a pour objet de modifier les horaires de présence du personnel mis à disposition. Les nouveaux horaires sont 11h15 -14h00 au lieu de 11h45 – 14h00. Les 10h de coordination prévus initialement sont supprimés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTÉ l'avenant n°1,

AUTORISE Madame le Maire à signer celui-ci.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS et AN CI-DESSUS et ont signé au registre tous les membres présents. Le présent acte est rendu exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 et de la loi du 22 juillet 1982.

TELETRANSMIS le

à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

AFFICHÉ le

Copie certifiée conforme,
Mme le Maire,
CHENEVAL Laurette



Le secrétaire de séance,
PERROUX Maxime